

S E N E G A L

**INTERVENTION
DE MONSIEUR COLY SECK
AU DEBAT GENERAL DE LA
PREMIERE COMMISSION
DE LA 62^{ÈME} SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES**

New York, le 11 octobre 2007

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Je voudrais, à l'entame de mon propos, vous adresser les plus chaleureuses félicitations de la Délégation sénégalaise et vous assurer de sa pleine et entière collaboration.

Le Sénégal s'associe aux déclarations qui ont été faites par le Nigéria et l'Indonésie au nom respectivement du Groupe africain et du Mouvement des Pays non alignés.

Monsieur le Président,

Le constat du blocage dans les instances du désarmement nécessite un sérieux effort diplomatique multilatéral si nous voulons apporter une réponse collective et efficace aux défis sécuritaires auxquels l'humanité fait face. C'est dire que la réponse que nous devons apporter aux problèmes de désarmement et de sécurité internationale ne peut être qu'une réponse collective dont la force résiderait dans notre volonté commune d'identifier lesdits problèmes et d'y faire face ensemble. Au moment où les problèmes de sécurité dépassent les frontières d'un seul pays, l'unilatéralisme et la poursuite d'intérêts purement nationaux ne peuvent qu'engendrer la méfiance, la suspicion, l'incompréhension, la défiance et la confrontation.

Monsieur le Président,

La menace nucléaire et les possibilités que ces armes tombent entre les mains de terroristes préoccupent au plus haut point le Sénégal. Pour réduire cette menace, des actions soutenues sont nécessaires aux niveaux unilatéral, bilatéral et multilatéral. Les Etats dotés de l'arme nucléaire ont certes pris des mesures encourageantes, mais l'inquiétude réside toujours dans le fait que la tendance dominante va dans le sens de la possession d'armes moins nombreuses, mais plus destructrices.

Il faudrait, à cet égard, renforcer l'autorité du Traité de non-prolifération (TNP) que nous considérons tous comme la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaire.

Pour cela, il conviendrait, au moins dans un premier temps, que le Traité d'interdiction des essais nucléaires (TICEN) entre en vigueur et que des négociations soient entamées sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires.

En attendant que les deux mesures précitées soient effectives, il est utile, en vue de ramener la confiance et de dissiper les craintes, que des garanties de sécurité effectives soient données par les puissances nucléaires aux Etats non détenteurs de l'arme atomique. Ces derniers Etats ont fait confiance aux puissances nucléaires quant à l'application par ceux-ci de l'Article 6 du TNP relatif à l'élimination complète de leurs arsenaux. Il faudrait donc, afin d'éviter que cette confiance ne se dissipe, que les garanties nécessaires leur soient accordées.

Monsieur le Président,

L'année dernière, notre Commission a été à l'origine de l'adoption de la résolution 61/89 intitulée « vers un traité sur le commerce des armes ». Le Haut Représentant pour les affaires de désarmement nous a informé, à l'ouverture de nos travaux, que cette résolution a suscité un engouement sans précédent de la part des Etats membres, si on se réfère au nombre élevé de réponses parvenues au Secrétaire général des Nations Unies à ce jour sur la portée et la faisabilité d'un instrument juridiquement contraignant qui réglementerait le commerce des armes.

Cela montre que la communauté internationale se préoccupe, au plus haut point, de la réglementation du commerce des armes conventionnelles qui, du fait de leurs effets destructeurs, sont devenues de véritables armes de destruction massive.

C'est le lieu de se féliciter du travail accompli par les deux groupes d'experts constitués par le Secrétaire général des Nations Unies en 2006 et 2007 et qui ont travaillé respectivement sur les améliorations à apporter au Registre des armes classiques de l'ONU et sur le courtage illicite des armes légères et de petit calibre.

La circulation illicite des armes légères et de petit calibre continue de demeurer une source de sérieuses préoccupations surtout après l'impasse à laquelle a abouti la Conférence de revue de 2006 du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite de ces armes.

Les Etats membres devraient, le plus tôt possible, harmoniser leurs vues afin que les échéances à venir soient l'occasion de reprendre un nouvel élan dans la gestion de ce fléau.

Le Sénégal se félicite également de l'action déterminante du « processus de Genève » qui encourage une mise en œuvre efficace du Programme d'Action grâce à la mobilisation de plusieurs Etats et des acteurs infatigables de la société civile.

Monsieur le Président,

La mise en œuvre effective de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel doit continuer à demeurer une priorité pour tous les Etats parties à cette Convention et pour les Nations Unies.

Des progrès non négligeables ont été réalisés dans le cadre de l'action antimine. Cependant, comme mentionné dans le Plan d'Action de Nairobi, adopté à l'issue de la première Conférence des Etats parties à la Convention d'Ottawa, la seule garantie que les progrès réalisés sur le plan du désarmement et en matière d'action humanitaire seront durables et qu'un monde exempt de mines antipersonnel verra enfin le jour, réside dans une adhésion universelle à la Convention et dans la mise en œuvre de l'interdiction complète que celle-ci établit.

Le Sénégal lance donc un appel à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention sans tarder en vue d'accompagner les efforts internationaux en cours.

Monsieur le Président,

Pour finir, je souhaiterais réaffirmer notre conviction que seule une diplomatie multilatérale fondée sur un dialogue permanent sans exclusive est à même de nous faire avancer dans la quête d'un monde plus sûr, parce que débarrassé de toutes armes nucléaires et de destruction massive.

Je vous remercie.